

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRAYSSAS

Séance du 08 Juillet 2020

**Présents** : CLUCHIER Marie-Christine, CALAS Jean-Marie, DESSIN Patrice,  
PONDAVEN Marc, JONQUIERES Noémie, PECOUL Michel, PONS Laurence,  
BRÉMOND Daniel, DELAVAT Annie, ZORZENONE Alain

**Absents Excusés** :

**Pouvoirs**: COURNAC Joachim à CLUCHIER Marie-Christine

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> juillet 2020

CALAS Jean-Marie est secrétaire de séance.

### VALIDATION DU CR DU 24/06/2020

Le CR de la séance du 24 Juin 2020 est mis au vote, après un tour de table le CR est validé

<b>VOTE: 11</b>	<b>POUR: 11</b>	<b>CONTRE: 0</b>	<b>ABSTENTION: 0</b>
-----------------	-----------------	------------------	----------------------

### Objet : Aménagement places du marronnier et de l'église et sécurisation traversée village

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Madame le maire rappelle à l'assemblée le montant des travaux estimatif des travaux VRD et divers relatifs à l'aménagement des places du marronnier et de l'église et de la sécurisation de la traversée du village, qui s'élève à la somme de 220 000€ HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au 08 juin 2020 à 17h00 sur la plateforme : [www.ampa.fr](http://www.ampa.fr)

Trois entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour le lot unique de ce marché « aménagement des places du marronnier et de l'église et de la sécurisation de la traversée du village ».

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectées, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le cabinet AC2I et le PV de la commission d'appel d'offre réunie le 08/07/2020 :

	Estimation AC2I	Offre EIFPAGE	Offre EUROVIA	Offre ESBTP
Terrassement / Maçonnerie	75 517.00€	97 671.00€	94 604.00€	69 530.00€
Voirie / Mobilier	108 297.00€	115 757.00€	114 570.00€	116 609.00€
Assainissement pluvial	2 040.00€	2 255.00€	2 219.00€	2 434.00€
Réseaux divers Arrosage	4 014.50€	6 641.30€	6 049.50€	5 955.00€
Espaces verts	21 315.68€	23 835.70€	23 408.02€	20 862.22€
Arrosage	7 600.00€	5 840.00€	4 964.80€	4 746.00€
<b>TOTAL € HT</b>	<b>218 784.18€</b>	<b>252 000.00€</b>	<b>245 820.32€</b>	<b>220 136.72€</b>

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par AC2I et du PV de la CAO, Madame le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise ESBTP pour un montant de 220 136.72€ HT, soit 264 164.06€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et vote, à l'unanimité :

**ACCEPTE** le marché des travaux aménagement VRD places du marronnier et de l'église et sécurisation de la traversée du village,

**DECIDE** d'attribuer le lot unique du marché à l'entreprise ESBTP pour un montant de 220 136.72€ HT

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents d'y rapportant.

**Objet : Promesse unilatérale d'achat**

Madame le maire donne lecture de la promesse unilatérale d'achat envoyée par la SAFER concernant un ensemble de parcelles.

Roudière : A0101 41a48ca

Roudière : A0101 41a47ca

Roudière : A0103 22a55ca

Roudière : A0685 27a96ca

Roudière : A0687 2a94ca

Surface totale : 1ha36a40ca

Pour un montant total de 1 278€

Ce prix s'entend HT immobilière éventuelle et hors frais d'acte notarié et de prêt éventuel. A titre indicatif, les frais d'acte, à la charge de la commune sont estimés à 480€

Prestation de service de la SAFER/ 240€ ttc

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER,

**DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour transmettre ce dossier au notaire Maître BOUE à VALENCE,

**ACCEPTTE** le montant de 1 278€ pour l'achat des terrains

**DIT** que les crédits sont au budget 2020.

• **Questions Divers :**

- Madame le Maire fait part de la réfection de la route du chêne par la CC2R
- Madame le Maire fait un tour de table pour des idées sur le futur bulletin municipal sur lequel M. Patrice DESSIN travaille actuellement
- Monsieur Marc PONDAVEN, suite au terrible fait divers d'une gendarme tuée par un récidiviste à Port-Ste-Marie, propose au Conseil et à Madame le Maire de faire un courrier adressé à Madame la Préfète, à Madame la Présidente du CD47 et au Colonel de la Gendarmerie du 47 pour apporter le soutien de la commune et la désapprobation de ce genre d'action.

Le Conseil Municipal valide pour que ce courrier soit rédigé au nom de la commune.

- Madame le Maire propose à Monsieur Marc PONDAVEN de gérer les clés de l'Eglise de Grayssas, en contrepartie d'une indemnité fixée par décret. Monsieur PONDAVEN accepte cette gestion.

**Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 025\_2020 à 026\_2020**

**Fait à Grayssas, le 8 juillet 2020**

Fin de séance à 19h00

**Le Maire,**

**Marie-Christine CLUCHIER**

